



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Relatif à l'autorisation environnementale pour des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, et à la déclaration d'intérêt général (DIG) dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau sur le territoire des communes de Thionville, Illange, Uckange et Florange**

### PETITIONNAIRE : Syndicat Mixte EUROPORT

Par arrêté n° 2018-002 du 17 mai 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite du 15 juin 2018 à 9h00 au 16 juillet 2018 à 16h30 inclus.

Les communes concernées sont Thionville, Illange, Uckange et Florange

Monsieur Christian EVESQUE est désigné en qualité de commissaire enquêteur ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment les informations environnementales relatives au projet est consultable :

- en mairies de Thionville, Illange, Uckange et Florange ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte EUROPORT pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
- sur le site internet du Syndicat Mixte EUROPORT à l'adresse suivante : <http://www.europort-multimodal.com> ; En outre un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil du Syndicat Mixte EUROPORT est mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter aux horaires d'ouverture du public
- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du Syndicat Mixte EUROPORT.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de Thionville, Illange, Uckange et Florange, ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte EUROPORT aux horaires habituels d'ouverture au public
- par écrit, au Syndicat Mixte EUROPORT à l'attention du commissaire enquêteur
- par mail, à l'adresse suivante : [enquetepubliquedleeuroport@europort-multimodal.com](mailto:enquetepubliquedleeuroport@europort-multimodal.com)

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public recueillies sont tenues à la disposition du public en mairies de Thionville, Illange, Uckange et Florange, ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte EUROPORT et sur le site internet de la préfecture susvisé et sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Monsieur Yvon WALTNER  
**Syndicat Mixte EUROPORT**

Siège : Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville

Hôtel de Communauté Espace Cormontaigne 4 avenue Gabriel Lippmann

Adresse postale : CS 30054 57972 YUTZ Cedex

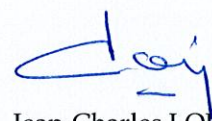
Tél 03 82 526 526 - Fax 03 82 52 32 22

Le commissaire enquêteur assurera les permanences selon le calendrier suivant :

- Le vendredi 15 juin 2018 de 9h00 à 11h00
- Le lundi 2 juillet 2018 de 9h00 à 11h00
- Le lundi 16 juillet 2018 de 14h00 à 16h00

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies concernées, au siège du Syndicat Mixte EUROPORT, à la Direction Départementale des Territoires ainsi que sur le site internet du Syndicat Mixte EUROPORT à l'adresse suivante : <http://www.europort-multimodal.com>.

Le Président du Syndicat Mixte EUROPORT



Jean-Charles LOUIS